

Intermédialités

Histoire et théorie des arts, des lettres et des techniques

Intermediality

History and Theory of the Arts, Literature and Technologies

intermédialités
revue de théorie des arts, des lettres et des technologies

Ce que l'on jardine : les « permis de végétaliser » de vingt municipalités françaises et le projet de la rue-jardin Kléber à Bordeaux

Aurélien Ramos

Number 35, Spring 2020

jardiner
gardening

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1076379ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1076379ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Revue intermédialités

ISSN

1705-8546 (print)

1920-3136 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Ramos, A. (2020). Ce que l'on jardine : les « permis de végétaliser » de vingt municipalités françaises et le projet de la rue-jardin Kléber à Bordeaux. *Intermédialités / Intermediality*, (35). <https://doi.org/10.7202/1076379ar>

Article abstract

This article addresses the transformation of the relationship between gardens and gardening in urban public policies aimed at fostering city dwellers' interest for gardening. Based on observations of how urban gardening practices have become instrumentalized, and of how the verb "to garden" is increasingly used in contexts unrelated to gardening, the aim of the article is to refocus attention on what binds action and object, practice and place. The article analyzes two public programs implemented by French municipalities—the "re-vegetating permits" of twenty French municipalities and the rue-jardin Kléber project in Bordeaux—in an effort to encourage city dwellers to cultivate gardens. It seeks to understand if the use of the verb "to garden," understood as a way of inciting citizens to become active agents in the production of urban space, means that the garden, as a mediating object between the individual and the world, still represents an alternative and desirable future for the city.

Ce que l'on jardine : les « permis de végétaliser » de vingt municipalités françaises et le projet de la rue-jardin Kléber à Bordeaux

AURÉLIEN RAMOS

« JARDINER » : LES RAISONS D'UNE TRANSITIVITÉ

Au printemps 2011, une exposition-atelier destinée aux enfants était organisée à la Cité de l'architecture et du patrimoine, à Paris. Elle avait pour titre *Jardiner la ville*¹. Un peu plus d'un an plus tard, en octobre 2012, était organisé à Strasbourg un colloque intitulé *Villes jardinées et initiatives citoyennes*², dont l'objectif était de valoriser « l'apport des initiatives citoyennes et des collectivités dans la construction d'une ville plus jardinée et plus humaine³ ». Depuis cette date, les formules comportant le verbe « jardiner » se sont multipliées : on parle de « *Jardiner la rue* » pour une série de colloques et de journées techniques pilotées en 2016 et 2019 par Plante & Cité⁴; dans la littérature scientifique, Magali Paris parle en 2011 de « *jardiner les abords de l'habitat en ville*⁵ »; en 2014, Kaduna-Ève Demailly parle de « *jardiner les vacants*⁶ » et

1. *Jardiner la ville*, exposition-atelier pour les 7–12 ans, Cité de l'architecture & du patrimoine, Paris, 23 mars–24 juillet 2011, <https://www.citedelarchitecture.fr/fr/exposition/jardiner-la-ville> (consultation le 10 janvier 2019).

2. L'événement était organisé par l'Association française des directeurs de jardins et espaces verts publics (AFDJ EVP), le réseau du Jardin dans tous ses états et le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT).

3. Programme du colloque *Villes jardinées et initiatives citoyennes* qui s'est tenu à la Cité de la musique et de la danse, Strasbourg, 11–12 octobre 2012, http://insertion.jardinons-ensemble.org/IMG/pdf/progvillesjardinees_light.pdf (consultation le 23 novembre 2020).

4. Plante & Cité, organisme national d'étude et d'expérimentation sur les espaces verts et le paysage, <https://www.plante-et-cite.fr/> (consultation le 23 novembre 2020).

5. Magali Paris, *Le végétal donneur d'ambiances : jardiner les abords de l'habitat en ville*, thèse de doctorat, Université de Grenoble, 2011.

6. Kaduna-Ève Demailly, *Jardiner les vacants : fabrique, gouvernance et dynamiques*

Marion Ernwein, de « *jardiner la ville néo-libérale*⁷ » en 2015. Concluons ce rapide inventaire non exhaustif par le titre de l'entretien avec le paysagiste Gilles Clément, mené par Hervé Brunon et publié en 2016 dans la revue *Vacarme* : il s'agit dans ce cas de « *jardiner le monde*⁸ ».

92 Parallèlement, depuis le début des années 2000, les municipalités françaises se sont dotées de dispositifs visant à inviter les citoyens à jardiner non plus seulement à l'intérieur de jardins, mais dans les espaces publics urbains. Alors que Paris, Lille ou Dijon inventent des « permis de végétaliser⁹ » permettant à chaque citoyen de jardiner dans la rue, au pied des arbres d'alignement, le long des façades ou encore dans les plates-bandes municipales, Rennes lance le programme *Jardiner ma rue*¹⁰ et Nantes, *Ma rue est un jardin*¹¹. Si le verbe « jardiner » semble rencontrer un succès certain, on peut s'étonner du contexte dans lequel il est mobilisé. Dans les expositions, les formations, la littérature scientifique et la presse spécialisée, le verbe « jardiner » a envahi les discours sur la fabrication de la ville. Il est devenu un véritable objet médiatique — au sens conventionnel du terme, se rapportant aux outils technologiques de communication —, mais également *médiateur*, amenant à faire dialoguer ceux qui font la ville et ceux qui la vivent.

93 Désignant la forme d'action relative à l'espace du jardin, « jardiner » comme synonyme de « cultiver » et de « travailler au jardin » est un verbe intransitif, qu'il soit employé au sens propre ou de manière métaphorique¹². Il n'est pas

sociales des vacants urbains jardinés du nord-est de l'Île-de-France, thèse de doctorat, Université Panthéon Sorbonne – Paris I, 2014.

7. Marion Ernwein, *Jardiner la ville néolibérale. La fabrique urbaine de la nature*, thèse de doctorat, Université de Genève, 2015.

8. Hervé Brunon, « Jardiner le monde ? Entretien avec Gilles Clément », *Vacarme*, vol. 4, n° 77, 2016, <https://vacarme.org/article2957.html> (consultation le 20 novembre 2020).

9. Après Rennes, première ville à s'être dotée de ce type de dispositif dès 2004, la plupart des grandes villes françaises ont suivi l'exemple : Lyon (2005), Angers (2010), Bordeaux (2013), Dijon (2014), Grenoble (2014), Marseille (2015), Montpellier (2015), Paris (2015), Nantes (2016), Toulouse (2016), Lille (2017), Reims (2017), Strasbourg (2017), etc.

10. Pour le site du programme, <https://www.mce-info.org/jardiner-rue-a-rennes/> (consultation le 20 novembre 2020)

11. Document informatif numérisé, <https://jardins.nantes.fr/N/Information/Telecharger/pdf/Ma-rue-est-un-jardin.pdf> (consultation le 20 novembre 2020).

12. On connaît la fortune de l'utilisation métaphorique du champ lexical du jardin dans la littérature. Avec la formule « Il faut cultiver notre jardin », Voltaire, dans *Candide*,

besoin de lui adjoindre un objet, puisque celui-ci — le jardin — constitue l'unité significative dont il est dérivé. Or, dans les exemples que nous venons de citer, deux changements s'opèrent : non seulement le verbe « jardiner » est employé de manière transitive — on parle bien de jardiner *la* ville et non de jardiner *en* ville —, mais surtout l'objet que l'on y adjoint n'est plus un jardin. Il existe bien un sens au verbe « jardiner » dans sa forme transitive, dans le vocabulaire de la fauconnerie par exemple¹³, ou dans celui de la sylviculture¹⁴, mais on peut douter du fait que ce soit l'une de ces significations qui soit convoquée dans le contexte qui nous intéresse ici. Il s'agit bien d'utiliser le verbe « jardiner » dans le sens d'une action qualifiée par le fait qu'elle se déroule au jardin. Comment comprendre la médiatisation et la fortune de l'emploi du verbe « jardiner » auquel on adjoint un objet, qui de surcroît, n'a plus rien à voir avec le jardin ? Doit-on comprendre que l'on peut désormais jardiner autre chose qu'un jardin, en dépit du paradoxe que cela représente sur le plan sémantique ? À partir de cette observation, on peut postuler que, si depuis une vingtaine d'années en France il est possible de donner un objet au verbe « jardiner », s'il est nécessaire de préciser ce que l'on jardine, on peut alors en conclure que la nature de la relation entre le geste et l'objet, entre l'action et le lieu dans lequel elle se déroule s'est modifiée.

94 Il faut alors vérifier dans quelle mesure l'emploi du verbe « jardiner » relativement à des espaces qui ne sont pas des jardins vise à *dire* de ces espaces qu'ils sont des jardins ou à *faire* de ces espaces des jardins. Cet article cherche à vérifier, d'une part, l'hypothèse selon laquelle c'est le jardin qui fait le jardinage, en faisant dialoguer les théories de l'art des jardins avec le projet de « rue-jardin » développé par la Ville de Bordeaux à partir de 2011. D'autre part, il s'agit de vérifier l'hypothèse réciproque selon laquelle ce serait le jardinage qui ferait le jardin, en faisant appel

utilise le jardin comme image du monde réel, celui qu'il nous invite à changer par l'action, c'est-à-dire en le jardinant, Voltaire, *Candide ou l'Optimisme*, Larousse, Paris, coll. « Petits Classiques », 2011, chapitre XXX.

13. Définition du verbe « jardiner », *Centre national de ressources lexicales et textuelles*, <https://www.cnrtl.fr/definition/jardiner> (consultation le 20 novembre 2020); également Jean-Marc Besse, « Du jardin au jardinage, la ruse du paysagiste », *Les Carnets du paysage*, n° 9-10, Paris, Actes Sud, 2003, p. 16-28.

14. « Jardiner un bois » correspond à un mode de gestion et d'exploitation forestière pied par pied, visant à produire une futaie irrégulière caractérisée par son mélange de sujets feuillus et résineux, d'âges et de dimensions variés.

à des références de paysagistes pour qui jardiner constitue un outil de conception du jardin et en les confrontant aux « permis de végétaliser » incitant les citoyens à jardiner dans des espaces qui ne sont pas (encore) des jardins. En considérant le jardin comme un artefact tentant de régler la « tension entre l'homme et le monde¹⁵ », on peut considérer qu'il constitue un objet intermédiaire au travers duquel il est possible non seulement de voir et de penser l'environnement qui nous entoure, mais également d'agir sur lui. Dans cette perspective, jardiner traduit l'interaction entre l'homme et le monde par la médiation de l'espace du jardin. L'utilisation actuelle du verbe « jardiner » dans les discours sur la fabrication de la ville pose la question de savoir s'il est possible de recréer cette médiation en l'absence de jardin. Nous verrons comment la médiatisation des pratiques de jardinage en ville traduit moins une autonomisation du jardinage à l'égard du jardin que la mobilisation du jardin comme objet médiateur entre le citoyen et la ville.

LE JARDINAGE ET SON ESPACE : UNE ÉVIDENCE IMPENSÉE

95 Le jardinage est généralement analysé comme une activité valorisante pour celui qui la pratique. Jardiner permet au jardinier de subvenir à ses besoins alimentaires¹⁶ et, dans le même temps, c'est bon pour sa santé¹⁷. Jardiner constitue également un mode d'apprentissage par l'expérience¹⁸ et apparaît comme l'expression d'une manière d'« être au monde¹⁹ ». Lorsqu'il s'agit d'une pratique collective, le jardinage est présenté comme un vecteur de sociabilité²⁰, un moyen

15. Philippe Nys, « Art et nature : une perspective généalogique », Hervé Brunon (dir.), *Le jardin, notre double : sagesse et déraison*, Paris, Autrement, 1999, p. 241.

16. Jeanne Pourias, Anne-Cécile Daniel et Christine Aubry, « La fonction alimentaire des jardins associatifs urbains en question », *Pour*, vol. 3-4, n° 215-216, 2012, p. 333-347.

17. Sarah Wakefield, Fiona Yeudall, Carolin Taron, Jennifer Reynolds et Ana Skinner, « Growing Urban Health: Community Gardening in South-East Toronto », *Health Promotion International*, vol. 22, n° 2, 2007, p. 92-101, <https://academic.oup.com/heapro/article/22/2/92/558785> (consultation le 20 novembre 2020).

18. Joëlle Zask, *La démocratie aux champs. Du jardin d'Éden aux jardins partagés, comment l'agriculture cultive les valeurs démocratiques*, Paris, La Découverte, 2016, p. 53.

19. Catherine Laroze, « Le jardin inspiré », Hervé Brunon (dir.) *Le jardin, notre double : sagesse et déraison*, Paris, Autrement, 1999, p. 214.

20. Laurence Baudet, Frédérique Basset et Alice Le Roy, *Jardins partagés : utopie, écologie, conseils pratiques*, Mens, Terre vivante, 2008, p. 85.

d'insertion sociale et professionnelle²¹, mais aussi d'émancipation²². Ce qui est étudié alors, c'est surtout l'effet que la pratique peut produire sur le jardinier et il semble acquis que cela se déroule à l'intérieur d'un jardin. Par ailleurs, de nombreux travaux se sont intéressés à la manière dont le jardinage est instrumentalisé et aux conséquences sociales et culturelles des dispositifs visant à *faire jardiner*. Ils ont permis d'analyser sa mobilisation à partir de la fin du 19^e siècle dans les jardins industriels et ouvriers comme moyen de contrôle social²³ et de « conduite des conduites²⁴ ». Dans les discours philanthropiques et hygiénistes, avoir un jardin où jardiner constitue alors une solution temporaire à l'accès à la propriété privée pour les classes ouvrières²⁵. Le jardinage est apparu également comme une pratique ostentatoire et valorisante²⁶ dans les jardins familiaux, ainsi qu'un outil de conformation sociale²⁷. Abordées sous l'angle de l'engagement civique à partir des années 1970, les pratiques de jardinage urbain sont décrites majoritairement comme des modalités de lutte contre les politiques urbaines²⁸, représentant, pour ceux qui les introduisent, l'expression d'un « droit à la ville²⁹ » et l'exigence d'une meilleure justice sociale et environnementale³⁰. Avec la reconnaissance d'un

21. Agnès Fortier, « Les vertus du jardinage d'insertion », *Communications*, 2003, vol. 74, n° 1, p. 85–102, disponible sur Persée.fr, https://www.persee.fr/doc/comm_0588-8018_2003_num_74_1_2130 (consultation le 20 novembre 2020).

22. Manon Boulianne, « L'agriculture urbaine au sein des jardins collectifs québécois : Empowerment des femmes ou “domestication de l'espace public” ? », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 25, n° 1, 2001, p. 63–80, disponible sur Érudit, <https://www.erudit.org/fr/revues/as/2001-v25-n1-as371/000210ar/> (consultation le 20 novembre 2020).

23. Lion Murard et Patrick Zylberman, *Le petit travailleur infatigable : villes-usines, habitat et intimités au XIX^e siècle*, Paris, Éditions Recherches, 1980, p. 170.

24. Michel Foucault, « Le sujet et le pouvoir », *Dits et écrit II, 1976–1988*, Paris, Gallimard, 2017, p. 1056.

25. Florence Weber, *L'honneur des jardiniers : les potagers dans la France du XX^e siècle*, Paris, Éditions Belin, coll. « Socio-histoire », 1998, p. 26.

26. *Ibid.*, p. 207.

27. Françoise Dubost, *Les jardins ordinaires*, Paris, Éditions L'Harmattan, 1997, p. 72.

28. Karen Schmelzkopf, « Incommensurability, Land Use, and the Right to Space: Community Gardens in New York City », *Urban Geography*, n° 23, 2002, p. 323–343; Sandrine Baudry, « Les *community gardens* de New York City : de la désobéissance civile au développement durable », *Revue française d'études américaines*, n° 129, 2011, p. 73–86.

29. Mark Purcell et Shannon K. Tyman, « Cultivating Food as a Right to the City », *Local Environment*, vol. 20, n° 10, 2015, p. 1132–1147.

30. Flaminia Paddeu, *De la crise urbaine à la réappropriation du territoire. Mobilisations civiques pour la justice environnementale et alimentaire dans les quartiers défavorisés de Detroit et du Bronx à New York*, thèse de doctorat, Université Paris-Sorbonne – Paris IV, 2015.

engouement pour les jardins collectifs depuis les années 1990, la pratique et le lieu sont analysés de manière conjointe lorsqu'il s'agit de constater qu'ils se révèlent être parfois le reflet d'inégalités sociales³¹ participant par exemple à l'augmentation de la valeur du foncier en ville³² et à la manifestation d'un entre-soi³³ contradictoire avec les discours promouvant les jardins partagés comme espaces d'une mixité sociale. Si les objectifs ainsi que les conséquences individuelles, sociales et politiques du jardinage sont bien connus, celles-ci sont généralement analysées sous l'angle de leurs manifestations à l'intérieur de l'espace d'un jardin, qu'il soit individuel ou collectif, fruit d'une initiative citoyenne ou d'une décision institutionnelle. Le jardin est toujours le cadre dans lequel se déroule la pratique, et celle-ci trouve toujours sa traduction dans les formes du jardin. La relation ontologique du geste à l'objet constitue un impensé que la mobilisation du jardinage dans des contextes qui n'ont plus guère à voir avec le jardin amène à interroger.

POURQUOI FAIRE JARDINER ?

56 Cet article est issu d'un travail de recherche mené dans le cadre d'une thèse de doctorat portant sur les dispositifs institutionnalisés qui visent, depuis les années 2000, en France, à susciter chez les citoyens le désir de jardiner les espaces publics urbains. Ce travail part d'un double constat : d'une part, celui de la reconnaissance du jardinage comme mode d'expression d'un engagement civique pour une meilleure qualité de vie en ville³⁴ et, d'autre part, d'un regain d'intérêt dans les champs de la conception en architecture, urbanisme et paysage pour les savoir-faire informels, non professionnels³⁵ et alternatifs³⁶. Dans ce contexte,

31. Tovi Fenster et Efrat Eizenberg, « Reframing Urban Controlled Spaces: Community Gardens in Jerusalem and Tel Aviv-Jaffa », *ACME An international journal for critical geographies*, vol. 14, n° 4, 2015, p. 1132–1160.

32. Harold Perkins, « Out from the (Green) Shadow? Neoliberal Hegemony through the Market Logic of Shared Urban Environmental Governance », *Political Geography*, vol. 28, n° 7, 2009, p. 395–405.

33. Léa Mestdagh, *Des jardinier.e.s partagé.e.s entre discours et pratiques : du lien social à l'entre-soi*, thèse de doctorat, Université Sorbonne Paris Cité, 2015.

34. Kaduna-Ève Demailly, « Les jardins partagés franciliens, scènes de participation citoyenne ? », *ÉchoGéo*, n° 27, 2014, p. 3, disponible sur OpenEdition Journals, <http://journals.openedition.org/echogeo/13702> (consultation le 21 novembre 2020)

35. Édith Hallauer, *Du vernaculaire à la déprise d'œuvre : urbanisme, architecture, design*, thèse de doctorat, Université Paris-Est Créteil – Paris XII, 2017.

36. Nicolas Douay et Maryvonne Prévot, « Circulation d'un modèle urbain

« jardiner » apparaît comme une activité providentielle. En effet, si la participation citoyenne à la fabrique de la ville s'est jusqu'alors centrée sur les questions de gouvernance³⁷, c'est-à-dire sur les modalités de discussion et de prise de décision visant à « institutionnaliser la participation de citoyens “ordinaires” sous d'autres formes que la simple désignation de représentants élus³⁸ », d'autres modes d'action participative émergent aujourd'hui. Il ne s'agit plus seulement d'« informer, consulter, faire penser, faire décider », mais bien désormais de *faire faire*³⁹. La mobilisation du jardinage urbain constitue en quelque sorte cette deuxième génération de la démocratie participative qui s'appuie sur l'institutionnalisation de pratiques amateurs, dilettantes et informelles comme moyen de renouveler les modes de fabrication de la ville. Ce travail de recherche s'intéresse à ce processus d'assimilation de pratiques jardinières militantes ou alternatives par les pouvoirs publics, dans lesquelles les revendications citoyennes d'accès à la terre et au végétal en ville passent de l'« activisme urbain⁴⁰ » à l'« urbanisme tactique⁴¹ » inscrit dans des cadres institutionnels.

97 Cette approche repose sur la constitution d'un corpus composé d'une vingtaine de villes françaises parmi les premières à s'être dotées, depuis 2004, de dispositifs autorisant, encadrant et incitant les citoyens à jardiner dans les espaces publics urbains. Afin de mener une analyse croisée de ces différentes politiques publiques,

« alternatif » ? Le cas de l'urbanisme tactique et de sa réception à Paris », *ÉchoGéo*, n° 36, 2016, p. 2, disponible sur OpenEdition Journals, <http://journals.openedition.org/echogeo/14617> (consultation le 21 novembre 2020).

37. Marie-Hélène Bacqué et Mario Gauthier, « Participation, urbanisme et études urbaines. Quatre décennies de débats et d'expériences depuis "A ladder of citizen participation" de S. R. Arnstein », *Participations*, n° 1, 2011, p. 45, disponible sur Cairn.info, <https://www.cairn-int.info/revue-participations-2011-1-page-36.htm> (consultation le 21 novembre 2020).

38. Loïc Blondiaux, « La démocratie participative, sous conditions et malgré tout. Un plaidoyer paradoxal en faveur de l'innovation démocratique », *Mouvements*, n° 50, 2007, p. 120, disponible sur Cairn.info, <https://www.cairn.info/revue-mouvements-2007-2-page-118.htm> (consultation le 21 novembre 2020).

39. Marion Ernwein, « Du jardinage collectif au paysagisme bénévole. Trois figures de la participation corporelle à la fabrique de la ville », *Géographie et cultures*, n° 103, 2017, p. 84, disponible sur OpenEdition Journals, <https://journals.openedition.org/gc/5715> (consultation le 21 novembre 2020).

40. Nicolas Douay et Maryvonne Prévot, « Activisme urbain : art, architecture et espace public », *L'information géographique*, vol. 76, n° 3, 2012.

41. Terme qualifiant des formes d'interventions urbaines expérimentales, réversibles, légères et d'initiative locale. Voir Anthony Garcia et Mike Lydon, *Tactical Urbanism: Short-Term Action for Long-Term Change*, Washington, DC, Island Press, 2015.

deux types de matériel de terrain sont étudiés : les documents réglementaires (chartes, conventions d'occupation du domaine public, règlements) définissant et encadrant ce « droit à jardiner » dans les espaces publics; et les documents de communication ou de promotion de ces dispositifs (guides de végétalisation, affiches et feuillets publicitaires, sites Web et plateformes virtuelles communautaires telles qu'Instagram ou Twitter), produits et utilisés par les municipalités dans le but de susciter le désir de jardiner chez les citoyens. Des données de terrain plus spécifiques ont été récoltées par le biais d'observations *in situ* et d'entretiens auprès des différents agents des services municipaux responsables de la délivrance et de la gestion des « permis de végétaliser⁴² » à Paris et du dispositif de « végétalisation de rue⁴³ » à Bordeaux. Par ailleurs, la recherche se nourrit de l'expérience de plusieurs missions menées en tant que paysagiste en assistance à maîtrise d'ouvrage, dans le cadre du PNRQAD⁴⁴ [Re]Centres pour la Ville de Bordeaux, entre 2011 et 2016, pour la réalisation d'un projet de « rue-jardin » dans le quartier Marne-Kléber. Ces missions avaient pour objectifs dans un premier temps de mobiliser les habitants autour de la transformation de leur rue et de susciter chez eux le désir de s'approprier les nouveaux espaces créés et spécialement dédiés au jardinage. Elles ont donné lieu à la mise en place, à l'animation et à la restitution d'ateliers de concertation et de co-conception sur site. Dans un second temps, la mission d'accompagnement à l'appropriation des espaces à jardiner par les riverains a été l'occasion de l'organisation de nombreux ateliers de jardinage collectif, ainsi que d'une série de permanences hebdomadaires dans la rue-jardin durant les deux premières années de la réalisation du projet. Le travail de thèse vise à apporter un regard critique sur l'ensemble de ces dispositifs expérimentés durant ces missions.

98 Dans le cadre de cet article, les données présentées cherchent à éclairer, d'une part, comment le seul fait de nommer « jardin » un espace, ne suffit pas à redéfinir les actions qui s'y déroulent et les gestes qui le produisent et, d'autre part, comment

42. Pour une définition du terme, voir le site de la Ville de Paris, <https://www.paris.fr/pages/un-permis-pour-vegetaliser-paris-2689> (consultation le 22 octobre 2019).

43. La charte de végétalisation des rues est disponible sur le site de la Ville de Bordeaux, <http://www.bordeaux.fr/p88843/vegetalisation-des-rues> (consultation le 22 octobre 2019)

44. PNRQAD : Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés créé par la loi de *Mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion* du 25 mars 2009. Il vise notamment la requalification urbaine et sociale des quartiers urbains anciens en ciblant essentiellement l'amélioration de l'habitat, mais également le maintien de la mixité sociale.

l'incitation au jardinage dans les espaces publics urbains réinterroge la relation entre le lieu et la pratique pour faire du jardin un objet médiateur entre le citoyen et la ville.

FAIRE UN JARDIN POUR JARDINER : SUFFIT-IL D'UN JARDIN POUR POUVOIR JARDINER ?

59 Si « jardiner » qualifie « toutes les actions faites dans le jardin⁴⁵ », son utilisation dans les discours portant sur la fabrication de la ville laisse entendre que les rues, la ville, le monde peuvent être définis comme des jardins. Dès lors, il faut se demander si décréter qu'un espace est un jardin suffit à faire des gestes qui s'y produisent du jardinage.

510 On associe le jardin à l'acte de délimiter un espace afin de le qualifier et, ainsi, de le distinguer de son environnement. Le jardin est toujours une partie d'un tout, « une entité découpée dans le territoire [...] individualisée et autonome⁴⁶ ». Cette sélection opérée par les limites du jardin constitue le cadre de la représentation, l'espace dans lequel on exprime et donne à voir le monde de manière ordonnée. Si la notion de clôture est si essentielle qu'elle donne sa base étymologique au mot « jardin⁴⁷ », c'est que sans elle, il pourrait y avoir confusion avec ce qui l'entoure. En effet, à l'intérieur comme à l'extérieur du jardin, on trouve les mêmes éléments (terre, faune et flore, eau, mais aussi lumière, air) qui composent le monde. En définissant un espace spécifique, le clos donne aux matières de l'environnement situées à l'intérieur une valeur spéciale : accessible et compréhensible. Comme toute image d'une réalité, le jardin implique des renoncements, des omissions, mais également des condensations, des compressions, des exagérations parfois. Véritable

45. Gérard Creux, « Les pratiques de jardinage dans l'espace des loisirs », Anne-Marie Green (dir.), *Les métamorphoses du travail et la nouvelle société du temps libre : autour de Joffre Dumazedier*, Paris, Éditions L'Harmattan, 1999, p. 306.

46. Hervé Brunon et Monique Mosser, « L'enclos comme parcelle et totalité du monde : pour une approche holistique de l'art des jardins », *Ligea. Dossier sur l'art*, n°s 73-76, 2007, p. 59, disponible sur Cairn.info, <https://www.cairn.info/revue-legeia-2007-1-page-59.html> (consultation le 21 novembre 2020).

47. Nous renvoyons ici à l'étymologie bien connue de la racine bas-francique *gart* qui a donné *gardinus* en latin, qualifiant le caractère clôturé d'un espace de culture, voir l'étymologie du terme « jardin », *Centre national de ressources lexicales et textuelles*, <https://www.cnrtl.fr/definition/jardiner> (consultation le 3 mars 2021).

fabrication à la main, il entretient l'illusion d'être la représentation fidèle du monde. L'art des jardins est donc un art de la représentation ne visant pas une reproduction à l'identique de ce qui existe en dehors de ses limites, mais à « re-présenter dans son cadre propre et avec ses ressources propres⁴⁸ » le monde de manière intelligible. C'est donc notre regard ou notre langage qui transfigurent l'espace en jardin, et c'est ce que traduit la célèbre formule de l'architecte et paysagiste William Kent, reprise par Horace Walpole lorsqu'il décrit comment « il franchit la clôture et vit que toute la nature est jardin⁴⁹ ».

911 Selon cette définition, le jardin est premier. Comme objet médiateur entre l'homme et le monde, il fournit le cadre et les codes de perception de l'espace, il conditionne et qualifie ce qui se déroule à l'intérieur de l'espace (physique, mental ou rhétorique). C'est parce que l'on a préalablement défini le cadre du jardin que l'on jardine. Cette préséance de l'objet sur le geste se matérialise en particulier dans la tradition des jardins dits « d'agrément », ces jardins où la « nature » est disposée pour être vue et dans lesquels on tient loin des yeux les gestes de sa fabrication⁵⁰. Dans les jardins d'« agrément », on ne cultive rien, on ne jardine pas, on aménage et on entretient. Il s'agit alors d'un travail dont la charge revient aux jardiniers municipaux. C'est à partir de ce modèle des jardins d'« agrément » qu'est élaboré, encore aujourd'hui, l'aménagement des espaces publics urbains⁵¹. Les jardins publics, mais aussi les places et les rues, sont pensés comme des espaces ostentatoires où le végétal qui participe au décorum urbain n'a de valeur que symbolique : il est une image à laquelle *a priori* on ne touche pas.

48. John Dixon Hunt, *L'art du jardin et son histoire*, Paris, Odile Jacob, 1996, p. 49.

49. Horace Walpole, *Essai sur l'art des jardins modernes*, trad. de l'anglais par le Duc de Nivernois, Paris, Gérard Montfort, 2000, p. 58.

50. Jean-Rémy Mantion, « La terre évaporée, le jardin en reste(s) », *Journal d'agriculture traditionnelle et de botanique appliquée*, vol. 37, n° 1, 1995, p. 17–30, disponible sur Persée, https://www.persee.fr/doc/jatba_0183-5173_1995_num_37_1_3558 (consultation le 21 novembre 2020).

51. Luisa Limido, *L'art des jardins sous le Second Empire : Jean-Pierre Barillet-Deschamps, 1824–1873*, Seyssel, Champ Vallon, 2002.



Figure 1. La rue-jardin Kléber, Bordeaux, 2014, photographie numérique. © Aurélien Ramos. L'aménagement de la rue-jardin inclut trois formes d'espaces à jardiner : les fosses en pleine terre (au tout premier plan), les bacs-jardinières (en second plan) et les fosses linéaires en pied de façade (en arrière-plan sur la droite).

LE JARDIN COMME SOLUTION POUR CHANGER LA RUE

512 Lorsqu'à la fin de l'année 2011 émerge l'idée de fabriquer une rue-jardin dans le centre ancien de Bordeaux, c'est dans un contexte empreint de cette longue tradition d'aménagement des espaces publics comme des jardins d'agrément et marqué dans le même temps par une volonté de la dépasser⁵². Le Programme national de requalification de quartiers anciens dégradés (PNR QAD), dont la Ville de Bordeaux a été lauréate pour ses quartiers centraux, couvre un territoire de 148 hectares, marqué par la densité de son tissu bâti du 18^e siècle et l'exiguïté,

52. Patricia Le Crenn-Brulon, *Les espaces verts au cœur de nouveaux enjeux : des projets de territoire au renouvellement des références jardinières : le regard des jardiniers sur l'évolution de leur métier*, thèse de doctorat, Université de Brest, 2010; Gaëlle Aggéri et Pierre Donadieu, « Le retour du sauvage dans les parcs publics : un nouveau jardinage », *Les Carnets du paysage*, n^{os} 9–10, 2003, Paris, L'école nationale supérieure de paysage de Versailles et Actes Sud, p. 171–187.

voire la rareté des espaces publics. Ce programme rebaptisé *Projet Bordeaux [Re]Centres* est financé par l'Agence nationale de renouvellement urbain (ANRU). Il représente une enveloppe de 95 millions d'euros, dont la majorité est dédiée à la production ou à la réhabilitation de logements sociaux. Mais ce sont les 10 millions d'euros de cette enveloppe destinés au réaménagement des espaces publics que la Ville met particulièrement en avant pour répondre à l'objectif fixé par l'ANRU de « maintien de la mixité sociale⁵³ ». Dès le démarrage de ce programme en 2010, la Ville de Bordeaux, assistée par l'ANMA — équipe d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le pilotage du plan-guide *[Re]Centres* — affiche sa volonté de mettre en place une méthode dite *bottom up* consistant à partir du « bas », c'est-à-dire à la fois des habitants, mais aussi des qualités réputées « cachées » du tissu urbain bordelais. Cela se traduit par une étude anthropologique préalable⁵⁴ ainsi que l'identification de « pépites », à savoir des qualités vernaculaires du centre ancien, qu'elles soient architecturales ou sociales. La Ville voit en effet dans les pratiques habitantes se matérialisant dans les espaces publics une véritable ressource pour assurer la transformation du tissu urbain tout en garantissant l'adhésion de la population.

913 C'est suivant cette logique que, pour construire le projet de la rue-jardin Kléber, la Ville prend pour modèle un projet d'initiative habitante ayant émergé un an plus tôt en 2010, dans le quartier Saint-Jean. Organisés en association⁵⁵ s'inscrivant dans le mouvement d'« activisme urbain » de reconquête des espaces publics par l'appropriation collective, les habitants de la rue Montfaucon proposaient non seulement de mettre en œuvre directement des jardinières dans la rue sans attendre de la municipalité qu'elle s'en charge, mais ils envisageaient également d'en assurer la gestion par la suite. La mise en place de ce projet — en dépit de son positionnement critique par rapport à la municipalité — se fait dans un cadre négocié avec les services municipaux et les élus, et il porte déjà les germes de son institutionnalisation. Lorsqu'à la fin de l'année 2011, quatre

53. Voir le site de l'ANRU, <https://www.anru.fr/fr/Programmes/Programme-Quartiers-Anciens> (consultation le 20 novembre 2020).

54. Étude anthropologique du centre ancien de Bordeaux, menée par le LAA (Laboratoire Architecture Anthropologie), sous la direction d'Alessia de Biase, http://www.bordeaux2030.fr/sites/www.bordeaux2030.fr/files/Synthese_Etudes_Anthropologiques.pdf (consultation le 20 novembre 2020).

55. L'Association des habitants de Saint-Jean/Sacré-Cœur, <https://www.yakafaucon.com/> (consultation le 20 novembre 2020).

réunions de concertation sont organisées dans le cadre du projet *[Re]Centres* auprès des habitants du quartier Marne-Yser, le projet Montfaucon de rue jardinée par ses riverains est présenté par la municipalité comme un modèle : « Ce qui a fonctionné dans la rue Montfaucon pourrait se reproduire dans les autres quartiers, à commencer par la rue Kléber⁵⁶ », peut-on lire dans le livret réalisé à l'issue du cycle de concertations. Ce qui émane du « bas », selon la terminologie employée par l'ANMA, c'est l'idée d'une appropriation habitante de la rue par le jardinage. En revanche, l'espace dans lequel cette pratique doit avoir lieu provient d'une lecture géographique du périmètre d'intervention prévu par *[Re]Centres* et de la vision stratégique du plan-guide, soit clairement du « haut ». L'enjeu des concertations vise alors à faire changer les regards portés sur la rue Kléber : il s'agit d'en faire une « rue autrement », et cela passe par sa transformation en jardin. Des fosses de plantation en pleine terre et des fosses linéaires en pied de façade sont dégagées par un dévoiement de la chaussée circulaire, et des jardinières sont installées en accompagnement d'un mobilier urbain inspiré de celui des jardins publics bordelais (voir la figure 1).

UNE RUE-JARDIN : TENTATIVE D'UN ÉNONCÉ PERFORMATIF

914 La mobilisation du jardin comme instrument d'un changement des représentations de la rue possède une valeur incantatoire : parce que l'on dit que c'est un jardin, alors la rue Kléber sera jardinée. Or, faire jardiner les habitants dans un espace qui a aussi peu à voir avec un jardin qu'une rue ne va pas de soi, et la municipalité n'est pas dupe : il faut susciter le désir de jardinage pour que cette rue devienne un jardin. Dans la rue Kléber, contrairement à la rue Montfaucon, il n'y a pas d'association d'habitants prête et intéressée à prendre en charge la gestion des aménagements paysagers de la rue. Il faut donc susciter chez les habitants de la rue Kléber le désir de jardiner à partir de rien, comme le jardin dans la rue doit être créé *ex nihilo* entre le trottoir et les véhicules stationnés. Cependant, cette « fabrique » des jardiniers de la rue est secondaire dans le projet porté par la Ville. Dans le livret de concertation, il faut attendre la dernière section intitulée « Et demain... » — soit après la présentation du projet d'aménagement de « la rue comme un jardin » — pour que soit présenté le dispositif de « participation des

56. Livret de concertation *[Re]Centres – Kléber : la rue autrement*, Michèle Laruë-Charlus (dir.), *Les rencontres II*, avril 2012, p. 72, <http://www.bordeaux2030.fr/sites/www.bordeaux2030.fr/files/Livretrecentres2012VF.pdf> (consultation le 20 novembre 2020).

habitants à l'aménagement et à la vie de la rue Kléber⁵⁷ ». De même, dans le cahier de prescriptions pour l'aménagement de la rue Kléber présenté au printemps 2012 par l'assistance à maîtrise d'ouvrage, le jardinage de la rue par ses habitants est qualifié de « principes d'entretien » et n'arrive qu'après les principes d'aménagement. Ainsi, le jardinage de la rue, pourtant présenté comme une condition à sa définition comme jardin, est pensée de manière disjointe et surtout postérieure au jardin. L'assimilation du jardinage par les habitants à un « entretien » de la rue corrobore l'idée, portée notamment par Marit Rosol et Marion Ernwein, d'un désengagement du pouvoir public qui considère la participation habitante comme un mode de gestion bénévole du foncier public⁵⁸.

915 Cette définition de la rue en tant que jardin se heurte également aux représentations des habitants mobilisés lors d'une série d'ateliers de mise en place de la gestion collective et participative de la rue entre les mois de mars et juin 2012. Cette mission, déléguée à des associations ne faisant pas partie de l'équipe d'assistance à maîtrise d'ouvrage⁵⁹, a permis de rendre compte de la distinction que faisaient les habitants entre « jardiner » et « végétaliser ». Pour eux, la rue n'est pas un jardin; seules les fosses de plantation délimitées par des clôtures leur apparaissent comme de possibles « mini-jardins » à l'intérieur desquels jardiner (voir la figure 2). Les plantations dans les fosses au pied de leurs façades sont perçues comme des dispositifs de végétalisation. Ainsi, arranger le pied de chèvrefeuille ou de romarin sous leur fenêtre ne leur apparaît pas comme un acte de jardinage, mais comme un acte d'entretien de l'image de leur façade, rejaillissant par défaut sur le paysage de la rue. Le projet de la rue-jardin Kléber traduit bien la préséance du jardin sur le jardinage dans la manière dont l'idée de la fabrication de l'espace est conçue. En revanche, le seul fait de qualifier la rue de « jardin » ne semble pas être une condition suffisante pour que les gestes qui le produisent soient assimilés à du jardinage.

57. *Ibid.*, p. 71.

58. Marion Ernwein, 2017; Marit Rosol, *Gemeinschaftsgärten in Berlin. Eine qualitative Untersuchung zu Potenzialen und Risiken bürgerschaftlichen Engagements im Grünflächenbereich vor dem Hintergrund des Wandels von Staat und Planung*, Fach Geographie an der Mathematisch-Naturwissenschaftlichen Fakultät II der Humboldt-Universität zu Berlin, 2006.

59. Les associations Jardins d'aujourd'hui et Friche and Cheap, toutes deux actrices de l'accompagnement à la création de jardins partagés en milieu urbain, ont été missionnées par la Ville de Bordeaux pour réaliser cinq ateliers intitulés « Dessinez votre rue », qui ont eu lieu les 30 mars, 4 mai, 1^{er} juin et 29 juin 2012.



Figure 2. Jardinage dans les fosses de la rue Kléber, Bordeaux, 2014, photographie numérique. © Aurélien Ramos.

JARDINER POUR FAIRE UN JARDIN : SUFFIT-IL DE JARDINER POUR FAIRE UN JARDIN ?

916 Le succès actuel du verbe « jardiner » dans le champ de la production de l'espace urbain apparaît comme un contre-emploi. Si son sens est déterminé par l'espace où l'action a lieu, que se passe-t-il si le contexte de cette même action est modifié ? Peut-on encore employer ce verbe s'il n'y a pas de jardin *a priori* ?

917 On entend généralement « jardiner » comme un synonyme de cultiver et d'entretenir. Le verbe permet en effet de qualifier simultanément la mise en culture de la terre et tous les gestes ayant pour but de veiller au maintien des conditions de vie de ce que l'on apporte (graines que l'on sème, végétaux que l'on plante) et de ce qui vient au jardin (flore spontanée, faune qui profite des conditions du jardin). Il s'agit d'un acte de soin et éventuellement de restauration : jardiner,

c'est garder un espace dans les meilleures conditions de vie possibles⁶⁰. Mais on a souvent tendance à réduire le jardinage à l'entretien de l'espace ou bien à son usage. Essayons de dépasser cette lecture structurée implicitement par le système économique et professionnel qui dicte la production de l'espace. Revenons à la base de l'acte de jardiner, c'est-à-dire à l'interaction directe entre l'individu et son environnement lorsqu'il manipule les matières premières qui l'entourent. Si, dans le processus de fabrication d'un jardin, « jardiner » semble se situer à l'opposé de concevoir, certains paysagistes ont fait du jardinage un mode de fabrication. C'est le cas de Gilles Clément lorsqu'il élabore le concept de « jardin en mouvement », dans lequel la conception et la gestion constituent un seul et même processus de création de l'espace, à partir des dynamiques propres aux matières premières en place. L'idée du jardin s'élabore et trouve sa forme au gré des « croissances, luttes, déplacements, échanges⁶¹ », c'est-à-dire dans les constantes interactions du jardinier avec son environnement. C'est également le cas de Bernard Lassus, qui, avec son étude sur les « habitants-paysagistes », montre comment les pratiques individuelles et amateurs de jardinage de ces inventeurs de jardins s'abstraient des conditions spatiales de leur exercice (qu'il y ait un jardin ou non) ainsi que de leur finalité (faire un jardin ou non)⁶². En d'autres termes, ce n'est ni en tant que cadre d'action ni en tant que résultat que le jardin prend forme, mais à travers une pratique créative : celle du jardinage. C'est le cas également de Jacques Simon, qui, dans son travail de concepteur mais également dans sa collection d'ouvrages « Aménagement des espaces libres⁶³ », s'est toujours refusé à distinguer le processus de conception de celui de réalisation. Il est sans doute le premier à avoir vu le chantier comme un moment de création, comme une partie intégrante du projet, contrairement à la place qui lui est réservée dans le cadre opérationnel réglementaire des marchés d'aménagement public⁶⁴. C'est le cas, enfin, de Cyrille Marlin, qui, à partir de l'observation des jardins de rue fabriqués par les habitants du quartier de Yanaka, à Tokyo, élabore une théorie du jardin comme énoncé

60. Zask, 2016, p. 25.

61. Gilles Clément, *Le jardin en mouvement*, Paris, Sens & Tonka, 2017, p. 18.

62. Bernard Lassus, *Jardins imaginaires*, Paris, Les Presses de la Connaissance, 1977.

63. La collection « Aménagement des espaces libres » compte 23 numéros édités entre 1974 et 1988.

64. Denis Delbaere, « Éloge de l'incompétence pour une redéfinition du paysage par le chantier »,

Les Carnets du paysage, n° 32, 2017, Paris, L'école nationale supérieure de paysage de Versailles et Actes Sud, p. 7789.

d'une expérience de l'espace⁶⁵. Il constate que ces jardins s'affranchissent de l'espace en n'existant que lorsqu'ils sont utilisés comme tels. Ainsi, les espaces de la rue deviennent des jardins, ponctuellement, de manière intermittente, non pas en se juxtaposant aux autres usages, mais en s'y superposant, sans les contredire. Il peut n'y avoir de jardin parfois que pour le jardinier et pour le spectateur à qui l'on dit : « Voyez, c'est un jardin ».

JARDINER AUX MARGES DE LA RUE

À partir de ces observations, si jardiner apparaît bien comme un mode de conception et de réalisation du jardin, vérifions si les dispositifs d'incitation au jardinage dans les espaces publics développés par les municipalités françaises depuis 2004 ont pour objectif de *faire produire* des jardins aux citoyens. Le paradoxe sur lequel repose ces dispositifs est d'inciter au jardinage sans générer d'espaces dédiés. En effet, dans la plupart des cas, la charte engageant le citoyen vis-à-vis de la municipalité se contente d'identifier moins des espaces à jardiner que des situations urbaines génériques — c'est-à-dire l'inverse de lieux spécifiques (voir la figure 3).

		ESPACES AUTORISÉS À ÊTRE JARDINÉS					
		ADDITION	SOUSTRACON			OCCUPATION	
		bas	piéd de mobilier	piéd de façade	fenê	piéd d'arbre	parten municipal
AMIENS	Permis de fleurir						
ANGERS	Mini-jardin						
AUXERRE	Jardins nos rues						
BORDEAUX	Végétalisation de rue						
CAEN	Caen au pied du mur						
DIJON	Permis de végétaliser						
GRENOBLE	Jardins nos rues						
LE HAVRE	Jardin de rue						
LE MANS	Végétalisation de rue						
LILLE	Permis de végétaliser						
LYON	Micro implantation florale						
MARSEILLE	Visa vert						
MONTPELLIER	Micro fleurissement urbain						
NANTES	Ma rue est un jardin						
PARIS	Permis de végétaliser						
REIMS	Permis de végétaliser						
RENNES	Jardiner ma rue						
STRASBOURG	Strasbourg ça pousse						
TOULOUSE	Des fleurs sur mon mur						
TOURS	Permis de végétaliser						

Figure 3. Tableau de comparaison typologique des espaces autorisés à être jardinés proposé par l'auteur.

65. Cyrille Marlin, *L'expérience ordinaire : fabrication d'un énoncé de jardin*, thèse de doctorat, EHESS, Paris, 2008.

919 À Montpellier, il n'est possible de jardiner qu'aux pieds des arbres d'alignement; à Nantes, cela est possible aussi le long de la façade de son domicile; à Marseille, l'autorisation a été étendue aux pieds de mobilier urbain ainsi qu'aux plates-bandes municipales. En l'absence de lieu déterminé pour se pratiquer, l'accent est mis, dans la charte, sur l'encadrement du mode d'action. Cela se traduit en général par une liste d'interdits proscrivant majoritairement les produits phytosanitaires, souvent la culture de plantes allergènes ou urticantes (comme à Bordeaux, à Grenoble, à Dijon ou à Rennes), parfois également des plantes ligneuses, potagères ou — catégorie plus floue encore — invasives (comme c'est le cas à Strasbourg ou à Lille). À cela s'ajoute une série d'injonctions à la sécurité et à la propreté, visant à contenir les végétaux cultivés dans un périmètre défini souvent en négatif par rapport à l'espace de jardinage : c'est le cas par exemple à Paris, à Lyon, à Rennes, à Bordeaux et à Angers. En effet, dans ces villes, c'est l'unité de passage réglementaire dans les espaces publics (1,40 mètre) qui fixe le gabarit maximal du jardin. Cela signifie donc que, si l'espace du jardin se limite bien aux gestes de jardinage encadrés par la charte, il ne se définit pas néanmoins depuis l'intérieur, mais par rapport à ses abords (voir la figure 4).

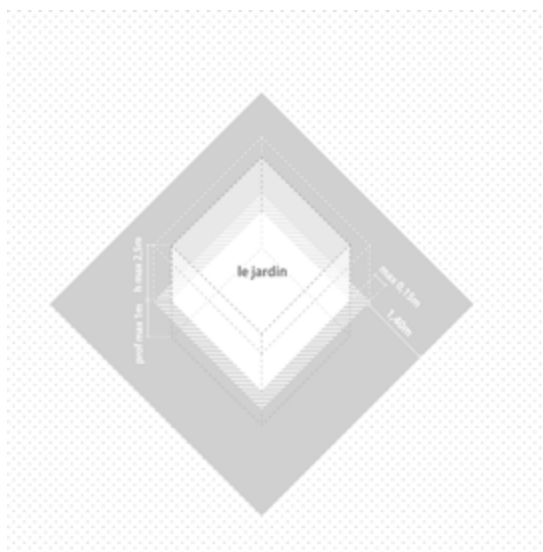


Figure 4. Schématisation des gabarits faisant l'espace du jardin proposée par l'auteur.

¶20 Spatialement, ces dispositifs visent à contenir l'espace de la pratique pour qu'elle ne déborde pas. Dans ces conditions, s'agit-il encore de *faire faire* des jardins, ou simplement de gérer au mieux une pratique de jardinage toujours vue comme une concession et comme une mesure exceptionnelle n'ayant pas vocation à se généraliser ? En effet, les autorisations à jardiner dans les espaces publics sont majoritairement individualisées et parfois même limitées à une par famille (comme à Bordeaux ou à Paris).

LE JARDINAGE COMME CONTRIBUTION À UNE IMAGE DE JARDIN

¶21 Si, dans ces dispositifs, l'espace jardiné est secondaire par rapport à la pratique du jardinage, il semble que c'est pour mieux le valoriser en tant qu'image. Ces dispositifs reposent tous sur un appareil médiatique, c'est-à-dire un ensemble d'instruments mis au service d'une stratégie de diffusion de discours et d'images, à la fois matérielles et virtuelles, assurant la communication, la promotion et la diffusion des pratiques de jardinage des citoyens. La plupart des espaces jardinés dans le cadre des dispositifs incitatifs sont marqués d'un repère visuel ou graphique (à Bordeaux et à Marseille, par exemple) ou même par l'affichage du « permis de végétaliser » avec le nom du bénéficiaire (c'est le cas à Paris) (voir la figure 5).



Figure 5. Photos postées sur Instagram sous la bannière du mot-clic « #permisdevégétaliser » Paris, 2019.

922

Par l'intermédiaire de cet affichage public, l'acte de jardinage devient une information que la municipalité peut traiter, enregistrer et transmettre, utilisant la ville comme *médium*⁶⁶ et ses espaces publics comme des surfaces de médiatisation et d'autopromotion de sa propre politique publique. La médiation du jardinage par des dispositifs de communication semble une condition à son autorisation dans le domaine public. Dans la charte de végétalisation de la ville de Marseille, le droit de jardiner est délivré au jardinier à condition qu'il accepte que « des photos et/ou films du site qu'il entretient soient prises par la Ville de Marseille⁶⁷ ». Il est exigé de lui qu'il consente à la médiatisation de sa pratique, qui se retrouve ainsi transformée en instrument communicationnel au service de l'image municipale. La Ville de Paris, quant à elle, va plus loin encore. Depuis 2016, elle organise sur Instagram un concours de photographie sous le mot-clic « #végétalisonsParis » récompensant, par arrondissement, les bonnes pratiques du jardinage « sous toutes ses formes⁶⁸ ». Ces photos au contenu très hétérogène (scènes de jardinage, portraits botaniques, exemples de fleurissements municipaux, pieds d'arbres jardinés par les citoyens)⁶⁹ semblent viser moins la valorisation des pratiques de jardinage que le regard porté par le photographe-jardinier sur ces espaces (voir la figure 6). Le jardin dont il est question ici est essentiellement un espace médiatique coproduit par les citoyens prenant en photo ce qu'ils jardinent et par les municipalités publiant, diffusant et récompensant les pratiques de jardinage. Si les citoyens sont autorisés à intervenir et à transformer les espaces publics urbains dans leur matérialité en les jardinant, le jardin qu'ils produisent n'a quant à lui d'autre réalité que virtuelle. Le jardin n'est utilisé par les municipalités que comme objet médiateur entre les citoyens et leur ville, motivant leur contribution aussi gratuite que cosmétique non à la transformation de la ville en jardin, mais seulement au « verdissement » de son image médiatique.

66. Friedrich A. Kittler, « The City is a Medium », *New Literary History*, 1996, vol. 27, n° 4, p. 722.

67. Charte de végétalisation de l'espace public marseillais, p. 3, http://environnement.marseille.fr/sites/default/files/contenu/environnement/PDF/charte_vegetalisation_marseille.pdf (consultation le 20 novembre 2020).

68. Voir le site de la Ville de Paris, <https://www.paris.fr/pages/vegetalisons-paris-le-concours-photo-des-plus-belles-plantations-4590> (consultation le 20 novembre 2020).

69. Aurélien Ramos, « Le jardinage amateur comme modèle pour une imagerie de l'espace public contemporain ? », *Projets de paysage*, n° 19, 2018, <https://www.projetsdepaysage.fr/fr/le-jardinage-amateur-comme-mod-le-pour-une-imagerie-de-l-espace-public-contemporain> (consultation le 20 novembre 2020).



Figure 6. Photos postées sur Instagram sous la bannière du mot-clic « #permisdevégétaliser », Paris, 2019.

CONCLUSION

923 À partir du constat que, depuis les années 2000, il ne va plus de soi que, lorsque l'on jardine, cela ait nécessairement à voir avec le jardin, on peut analyser l'autonomisation du jardinage à l'égard du jardin. Si l'histoire des jardins a subordonné la pratique au lieu jusqu'à la dissimuler en la réduisant à un acte de maintenance au service de l'illusion d'ordre « naturel » du jardin, jardiner semble depuis quelques années (re)gagner ses lettres de noblesse. Néanmoins, à travers l'exemple de la rue-jardin à Bordeaux, nous avons vu que, pour faire jardiner les habitants, il ne suffit pas de requalifier la rue en jardin. Ce qui montre que le jardin ne saurait être une condition suffisante à la pratique du jardinage. À l'inverse, les dispositifs d'incitation au jardinage dans les espaces publics des villes françaises

montrent que l'autorisation à jardiner sans déterminer d'espace pour exercer cette pratique n'aboutit pas nécessairement à la fabrication concrète d'un jardin. Néanmoins, la transitivité du verbe « jardiner » dans les discours contemporains ne traduit pas pour autant une disparition du jardin, mais son éloignement comme horizon souhaitable. S'il est nécessaire désormais de préciser ce que l'on jardine, c'est que le jardin est passé d'objet et d'espace du jardinage à *médium* entre celui qui jardine et le monde. Dans le cas du jardinage dans les espaces publics des municipalités françaises, il est devenu un *médium* entre le citadin et sa ville.

CE QUE L'ON JARDINE : LES « PERMIS DE VÉGÉTALISER » DE VINGT MUNICIPALITÉS FRANÇAISES ET LE PROJET DE LA RUE-JARDIN KLÉBER À BORDEAUX

AURÉLIEN RAMOS, CRH-LAVUE, ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE PARIS-VAL DE SEINE

RÉSUMÉ

Cet article porte sur la transformation de la relation entre le jardin et le jardinage dans les politiques publiques urbaines visant à susciter le désir de jardiner chez les citadins. À partir du constat de l'instrumentalisation des pratiques de jardinage en ville et de la recrudescence de l'emploi du verbe « jardiner » dans des contextes n'ayant plus guère à voir avec le jardin, il s'agit de revenir à ce qui lie le geste à l'objet, la pratique au lieu. À partir de l'analyse de deux dispositifs publics utilisés pour mettre les citadins au jardinage — les « permis de végétaliser » de vingt municipalités françaises et le projet de la rue-jardin Kléber à Bordeaux — l'article cherche à voir si la convocation du verbe « jardiner » comme synonyme de faire agir les citadins dans le processus de production de l'espace urbain signifie que le jardin comme objet médiateur entre l'individu et le monde reste un horizon alternatif et souhaitable pour la ville.

ABSTRACT

This article addresses the transformation of the relationship between gardens and gardening in urban public policies aimed at fostering city dwellers' interest for gardening. Based on observations of how urban gardening practices have become instrumentalized, and of how the verb “to garden” is increasingly used in contexts unrelated to gardening, the aim of the article is to refocus attention on what binds action and object, practice and place. The article analyzes two public programs implemented by French municipalities—the “re-vegetating permits” of twenty French municipalities and the rue-jardin Kléber project in Bordeaux—in an effort to encourage city dwellers to cultivate gardens. It seeks to understand if the use of the verb “to garden,” understood as a way of inciting citizens to become active agents in the production of urban space, means that the garden, as a mediating object between the individual and the world, still represents an alternative and desirable future for the city.

NOTE BIOGRAPHIQUE

AURÉLIEN RAMOS est paysagiste concepteur et doctorant au CRH-LAVUE. Il est maître de conférences associé à l'ENSAPBx et enseignant à l'ENSP de Versailles. Cofondateur du collectif Friche and Cheap, il a travaillé pendant trois ans pour la Ville de Bordeaux dans le cadre du PNRQAD [Re]Centres, à titre d'accompagnateur dans les processus expérimentaux de végétalisation du centre ancien. Son projet de thèse portant sur les dispositifs d'incitation au jardinage dans les espaces publics urbains, mené sous la direction de Martine Bouchier, a été soutenu durant trois ans par la Caisse des dépôts et consignations.